

ainsi que du siège du ministère des Affaires extérieures. Elle s'acquitte de cette tâche en élaborant et en publiant des lignes de conduite, des méthodes et des principes directeurs destinés à aider les centres de responsabilité à faire bon usage de leurs ressources matérielles et à obtenir les services connexes dans l'esprit du système de "comptabilité par centre de responsabilité". Elle doit donc, plus précisément, déterminer les besoins, cataloguer, expédier et distribuer, entreposer, entretenir et réparer, tenir la comptabilité du matériel et en disposer quand il n'est plus en état de servir. Une de ses principales tâches, est d'acheter, aux sources autorisées, les fournitures et l'équipement des chancelleries, des résidences officielles et des logements du personnel, y compris l'élaboration d'importants projets de décoration intérieure englobant l'ameublement ainsi que l'élaboration des normes et l'achat de matériel électrique et mécanique spécial qui se prête à des conditions climatiques particulières et difficiles et destiné à des milieux technologiquement sous-développés. La Direction coordonne la fourniture des formulaires, de la papeterie et du matériel de bureau aux missions à l'étranger et garde en magasin la papeterie nécessaire aux services de l'administration centrale. De plus, la Direction a mis au point et tient à jour un dossier automatisé sur bande de plus de mille comptes de distribution de matériel (inventaire) établi par ordinateur qui reflète les avoirs comptables du Ministère dans les missions et vient en aide aux administrateurs des missions en leur fournissant périodiquement, aux fins de vérification, des relevés mécaniques de leur compte. Des spécialistes se chargent de l'achat initial de quelque 320 véhicules automobiles de modèles divers en service à l'étranger, du remplacement périodique des véhicules, et de l'achat des pièces détachées nécessaires; ils administrent également un régime d'assurance de responsabilité civile qui couvre tous les véhicules du gouvernement canadien en service à l'étranger, sauf ceux qui servent strictement aux opérations militaires.

La *Direction des biens* est une direction de service chargée de fournir, d'entretenir et de gérer les biens immobiliers achetés, conçus et construits, ou loués par l'État à l'étranger comme les chancelleries, les bureaux, les résidences officielles, les logements du personnel, les bâtiments auxiliaires et les terrains. Ce service est assuré à tous les ministères fédéraux, sauf pour les postes militaires opérationnels, à environ 116 missions canadiennes dans 70 pays. Les bâtiments achetés ou loués par l'État sont gérés et entretenus conformément aux directives et conseils techniques de la Direction qu'on laisse aux missions le soin d'appliquer.

Des programmes à court et à long terme, ayant trait à la location et aux projets d'immobilisation, sont élaborés selon les priorités, les besoins et les restrictions budgétaires. Il appartient à l'administration centrale d'organiser des séances d'information sur les projets d'immobilisation, d'examiner les plans et de veiller au contrôle financier et à l'exécution des projets. Les modifications, le compartimentage, l'attribution des locaux ainsi que les normes des bureaux, des résidences officielles et des logements sont établis par la Direction. Ses agents se rendent fréquemment à l'étranger pour inspecter l'emplacement des futurs locaux. La Direction tient aussi un registre des propriétés et des photographies, des plans de construction, des titres et autres documents juridiques, ainsi que des occupants.